
Procès-verbal de la séance du Conseil de l'Université
Jeudi 21 novembre 2019, auditoire 1216, Synathlon, Dorigny

- Présidence :** Mme Marine Antille (PAT-Centre)
- Secrétariat :** Mme Ariane Morin (Prof.-FDCA)
- Direction :** Mme Nouria Hernandez, Rectrice
M. François Bussy, Vice-recteur
M. Benoît Frund, Vice-recteur
M. Martial Pasquier, Vice-recteur
M. Giorgio Zanetti, Vice-recteur
- Doyens :** M. Jacques Ehrenfreund, FTSR
Mme Marie Santiago Delefosse, SSP
M. Jean-Philippe Bonardi, HEC
M. Frédéric Herman, FGSE
M. Dave Lüthi, Lettres
- Excusé·e·s :** Mme Déborah Philippe, Vice-rectrice
M. Marc de Perrot, Secrétaire général
M. Laurent Moreillon, FDCA
M. Jean-Daniel Tissot, FBM

Membres présent·e·s :

M. Olivier Bauer, M. Stefano Torres, Mme Meiy Pellerin, Mme Claire Voirol, Mme Bettina Hummer, Mme Ariane Morin, M. Brian Favre, Mme Sandra Félix, Mme Margaux Bonnard, Mme Sarah Novet, M. Lorenzo Tomasin, Mme Valentine Robert, M. Lucas Klotz, Mme Anne-Laure Sabatier, Mme Farinaz Fassa Recrosio, M. Bernard Voutat, M. Nathanaël Joye, M. Xavier Castaner, M. Julian Marewski, M. Pascal St-Amour, Mme Clémence Gallopin, M. Mathieu Sormani, M. Lukas Baumgartner, M. Jean Ruegg, Mme Stéphanie Grand, M. Romain Götz, M. Laurent Keller, M. Christian Widmann, M. Olivier Phan, M. Julien Puyal, Mme Amelia Amiguet, M. Nilavan Sathasivam, Mme Marine Antille, M. Daniel Rod

Excusé·e·s :

Mme Estelle Doudet, M. Laurent Le Forestier, Mme Claudia Mignot, Mme Daniela Jopp, M. Marc Perrenoud, M. Mountazar Jaffar, M. Benjamin Malek, M. Blaise Genton, M. Thorsten Krueger, Mme Asya Dolgikh

Ordre du jour

1. Accueil et bienvenue de la Présidente
2. Formalités
 - Désignation des scrutateurs
 - Adoption de l'ordre du jour
 - Adoption du procès-verbal du 31 octobre 2019
3. Communications du Bureau
4. Communication de la Direction
5. Vote du Règlement de la Commission des finances et de gestion



6. Vote du Règlement de la Commission législative
7. Élection de la Commission de Sélection
8. Réponse de la Direction à l'interpellation de M. Stefano Torres (CI-FTSR) sur l'accès aux études de Maîtrises universitaires à temps partiel (cf PV du 31.10.2019, point 10)
9. Divers et interpellations

1. Accueil et bienvenue de la Présidente

La présidente du Conseil de l'Université, Marine Antille, accueille les personnes présentes.

2. Formalités

- Désignation des scrutateurs
Mme Sandra Félix (PAT, FDCA) et M. Olivier Bauer (Prof., FTSR).
- Adoption de l'ordre du jour
 - Sur proposition de la présidente, le vote pour la composition de la CSR aura lieu à bulletins secrets.
 - La présidente propose de supprimer le point 5 de l'ordre du jour et de le reporter à la séance du 28.11.2019. La proposition est acceptée avec 31 oui et une abstention. Le nouvel ordre du jour est ensuite accepté par 29 oui et une abstention.
- Adoption du procès-verbal du 31 octobre 2019
Le procès-verbal de la séance du 31 octobre 2019 est adopté par 31 oui et 2 abstentions.

3. Communications du Bureau

La présidente informe le conseil que l'OJ de la séance du 28.11. 2019 leur sera communiqué à la suite de la séance du jour.

Conseil de discipline : la présidente explique que le Bureau se chargera d'un tri des candidatures afin de soumettre une liste aux membres du conseil, en vue d'un vote à la prochaine séance.

4. Communications de la Direction

La rectrice excuse l'absence de deux membres de la Direction et l'arrivée tardive du vice-recteur Benoit Frund.

6. Vote du règlement de la Commission législative

Le règlement est accepté par 31 oui et une abstention.

7. Élection de la Commission de Sélection

La présidente excuse l'absence de M. Alain Boillat et M. Blaise Genton (candidats pour le corps professoral) et de M. Jean-Moïse Rochat (candidat pour le PAT). Tous les autres candidats sont présents, à savoir : Mme Anne Bielman, M. Bernard Voutat, Mme Farinaz Fassa Recrosio et M. Laurent Keller (candidats pour le corps professoral); M. Brian Favre et Mme Stéphanie Grand (candidats pour le CI); M. Lucas Klotz (candidats pour les étudiants); M. Frank Müller et M. Daniel Rod (candidats pour le PAT).

Discussion : à la demande de Mme Valentine Robert (CI), chacun des candidats se présente brièvement et expose les motifs de sa candidature, sur la base des explications formulée dans le dossier qu'il a fait parvenir au CU. Sur question de M. Olivier Bauer, M. Frank Müller précise qu'il collabore avec les facultés des lettres, des SSP et la FGSE. Aucune autre question n'est posée aux candidats.

Sur question de la présidente, chaque candidat présent déclare maintenir sa candidature pour la CSR.

Vote : sont présentes 34 personnes avec droit de vote. Le vote préalable a lieu à la majorité simple. Le vote d'acceptation de la Commission de sélection a lieu en bloc, à la majorité absolue des membres présent·e·s.

- Vote préalable par corps : sur la base des 34 bulletins de vote reçus, les candidatures suivantes obtiennent la majorité des voix :
 - Corps professoral : Anne Bielman, Bernard Voutat, Laurent Keller et Farinaz Fassa Recrosio
 - CI : Brian Favre
 - Etudiants : Lucas Klotz
 - PAT : Frank Muller
- Vote d'acceptation de la commission de sélection : la composition de la CSR avec les candidatures ayant reçu le plus de voix est acceptée par 25 oui, 8 non et un bulletin blanc.

8. Réponse de la Direction à l'interpellation de M. Stefano Torres (CI-FTSR) sur l'accès aux études de Maîtrises universitaires à temps partiel (cf PV du 31.10.2019, point 10)

Présentation : M. Torres rappelle le contenu de son interpellation.

Discussion : le vice-recteur Zanetti explique que la directive sur les masters à temps partiel reprend par souci de coordination une règle figurant dans le projet de nouvelle directive sur le bachelor à temps partiel. Les dispositions empêchant l'accès des étudiants étrangers sans autorisation de séjour aux études à temps partiel ont été élaborées après que la Direction ait appris du SPOP que des personnes dans une telle situation ne pourraient de toute façon en aucun cas se voir accorder un visa pour des études à temps partiel.

M. Olivier Bauer regrette que la Direction endosse sans autre la position selon lui trop restrictive du SPOP. Il invite donc le CU à prendre acte de la réponse de la Direction, sans l'accepter. M. Brian Favre se rallie à cette position et suggère que le service juridique de l'UNIL soit chargé de préciser, indépendamment du SPOP, le cadre juridique dans lequel les étudiants étrangers désireux de faire des études à temps partiel pourraient se voir accorder un visa. M. Torres invite donc la direction soit à retirer la disposition contestée de la directive, soit à la préciser en indiquant qu'elle ne concerne pas les étudiants désireux de faire un bachelor ou un master à temps partiel. La présidente invite ces personnes à lui soumettre une résolution par écrit pour qu'elle soit discutée à la prochaine séance du CU.

9. Divers et interpellations

Il n'y a ni questions ni interpellations.

La séance est levée à 18h15.

La secrétaire du Conseil de l'Université de Lausanne, Ariane Morin

28.11.2019 / sf